

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2018

---

**TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - (N° 1082)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 77

présenté par  
M. Rolland  
-----**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 1, substituer à l'année :

« 2026 »,

l'année :

« 2030 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Si la suppression de la date butoir de 2026 n'a pu être obtenue, il convient au minimum d'envisager de la repousser de 4 ans, afin de laisser aux collectivités le temps nécessaire aux transferts dans les meilleures conditions.